



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2020-105

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation du plan de
financement prévisionnel pour
l'acquisition d'un pack visio
pour les réunions**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Circulaire relative aux règles d'éligibilité de la DETR,

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que la Commune de Bourbonne les Bains envisage d'acquérir un pack visio afin de favoriser les réunions en visio-conférence en cette période de crise sanitaire avec les différents partenaires (Communauté de Communes, PETR, Valvital, Agence de l'eau, DDT, Fédération Thermale du Grand Est par exemple).

Le montant de ce projet est estimé à 3 650.10 € hors taxe. Ce projet serait éventuellement éligible à la DETR « nouvelles technologies » au taux maximum de 50 %.

Il convient à présent de valider le plan de financement prévisionnel afin de déposer ensuite le dossier de subvention.



Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant total HT	Etat DETR	Commune
3 650.00 €	Taux de 50 % 1 825.00 €	Taux de 50 % 1 825.00 €

La demande de financement sera déposée auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'un pack visio pour les réunions.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel, susvisé, pour l'acquisition d'un pack visio pour les réunions.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire

Monsieur André NOIROT